

## Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 8 septembre 2022

Absents excusés : Claude MARGUIER (pouvoir à Paul RUCHET), Béatrice URICHER (pouvoir à Alain PESEUX), Maryline BORDY, Jean-Luc BORNE, Laurence-Isabelle LOUYS, Adrien MOREL, Donatienne SARRON et Damien TALLANDIER.

Absents : Vicky ESTUR et Christine PUGIN.

Secrétaire de séance : Jean-Marie FLEURY.

La séance est ouverte à 20h00 et levée à 22h30.

Ajout point à l'ordre du jour : - Location salle de Conseil  
- Vente ancienne passerelle de la station d'épuration

### **I- Approbation du compte-rendu du 7 juillet 2022** : à l'unanimité.

### **II – Décisions du Maire**

■ Décision 05/2022 en date du 25 juillet 2022 : Avenant n°2 marché d'extension des ateliers municipaux Lot n°6 : Electricité (SARL MOREL) : Mise en place d'une prise triphasée et protection divisionnaire 20 A pour un montant de 390.92 € HT soit 469.10 € TTC.

■ Décision 06/2022 en date du 27 juillet 2022 : Avenant n°3 marché d'extension des ateliers municipaux Lot n°6 : Electricité (SARL MOREL) : Mise en place d'une boîte de raccordement pour digicode pompier comprenant câble, tube irl et protection divisionnaire pour un montant de 194.99 € HT soit 233.99 € TTC.

■ Arrêté n°1B du 29 août 2022 : création d'un ossuaire au cimetière communal.

■ Décision 07/2022 en date du 6 septembre 2022 : Avenant n°4 marché d'extension des ateliers municipaux

Lot n°6 : Electricité (SARL MOREL) : Mise en place d'une alimentation électrique Algeco chasseurs pour un montant de 442.70 € HT soit 531.24 € TTC.

### **III – Urbanisme**

#### A- Départ dossiers vers CCPHD

1) <u>Permis de construire</u>		
SCI A ETALANS	9 rue de Plainechaux	Appenti
BERNARD Gilles	7 rue du Château d'Eau	Cabinet de magnétisme
GAEC CHOPARD	La Grange Coulon	Extension bâtiment agricole
DINO-ZOO	1 rue de la Préhistoire	Bâtiment snack
DINO-ZOO	1 rue de la Préhistoire	Bâtiment sanitaires
CUINET Kévin	1 rue des Fleurs	Maison d'habitation
TIKENLI Hakan	14 rue des Acots	2 logements
Gaec des 3 Etangs	Les Crignouliers	Extension bâtiment agricole
GAUTHIER Jacques	route de Baume	Création d'un logement

  

2) <u>Déclarations préalables</u>		
BOVIGNY Michèle	18 rue des Granges	rhabillage dessous de toit
BEURTHERET Paul	2 rue des Fleurs	division en vue de construire
PETON Philippe	31 rue du Tertre	Clôture
ECHAUBARD-FERNIOT	2 Ham. Croix de Pierre	Façade, muret et clôture
BOVERESSE JF	12 rue du Chêne	Panneaux photovoltaïques
JACQUELAIN David	5 Grande Rue	Mise à niveau muret
LANDRY Dominique	1 rue de la Gare	Ravalement façades
COULOT Thomas	4 rue des Essarts	Toiture terrasse, transformation ouvertures
POINTURIER Gilles	12 Grande Rue	Remplacement lames clôture
LERENARD Thomas	8 rue des Fleurs	Carport

JEANNEROD Alexandre	37 rue des Granges	Modif ouvertures, rénovat°/agrandissement abri
TROUILLOT Mattéo	18 rue Courbes Pièces	Remplacement portes entrée et garage + murette
JOSSERAND Michel	11 rue du Lys	Rénovation mur d'enceinte

#### B- Retour dossiers CCPHD

1)	<u>Permis de construire</u>		
Parc DINO-ZOO	1 rue de la Préhistoire	Bâtiment d'accueil	<b>Accordé</b>
POUYET Daniel	17 rue de Bermotte	Maison d'habitation	<b>Accordé</b>
CHAYS Frères	ZA Aux Ruchottes	Concession agricole	<b>Accordé</b>
PESEUX Alain	rue des Acots	Maison d'habitation	<b>Accordé</b>
DINO-ZOO	1 rue de la Préhistoire	Rénovation bâtiment	<b>Accordé</b>
DINO-ZOO	1 rue de la Préhistoire	Extension snack	<b>Accordé</b>
Gaec des 3 Etangs	Les Crignouliers	Extension bâtiment agricole	<b>Accordé</b>

2)	<u>Déclarations préalables</u>		
TOURNOUX Denis	22 rue Cusenier	réfection muret et pose clôture	<b>Accordé</b>
SCI A ETALANS	9 rue de Plainechaux	Appentis	<b>Accordé</b>
BOVIGNY Michèle	18 rue des Granges	rhabilage dessous de toit	<b>Accordé</b>
BEURTHERET Paul	2 rue des Fleurs	division en vue de construire	<b>Accordé</b>
PETON Philippe	31 rue du Tertre	Clôture	<b>Accordé</b>
BOUVERESSE JF	12 rue du Chêne	Panneaux photovoltaïques	<b>Accordé</b>
JACQUELAIN David	5 Grande Rue	Mise à niveau muret	<b>Refus</b>
POINTURIER Gilles	12 Grande Rue	Remplacement lames clôture	<b>Accordé</b>
COULOT Thomas	4 rue des Essarts	Toiture terrasse, transformation ouvertures	<b>Accordé</b>
LERENARD Thomas	8 rue des Fleurs	Carport	<b>Accordé</b>

C- <u>Courriers divers</u>		
CRETENET Charles	3 rue de Rougeu	Rénovation toiture à l'identique

#### **IV - Accord de principe achat terrain FLEURY**

Proposition d'achat d'une parcelle de terrain issue de la parcelle WT 90 et appartenant à la famille FLEURY Marie. Ce terrain sera destiné à créer un puits perdu qui permettra de gérer les eaux pluviales de la rue des Acots. En concertation avec la famille, il est proposé l'achat de la parcelle au prix de 35 €/m<sup>2</sup> pour une surface d'environ 270 m<sup>2</sup> (accès) et 300 m<sup>2</sup> (puits perdu) (à définir par bornage).

Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de la commune.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'achat de la parcelle de terrain issue de WT 90.

**Délibération 2022\_09\_01**

#### **V - Implantation pylône télécommunications à Charbonnières les Sapins**

Dans le cadre de l'Accord New DEAL de 2018, les opérateurs se sont engagés à offrir un service de très haut débit sur l'ensemble de leurs réseaux mobiles et également hors de cet accord à densifier la couverture de leur réseau.

L'entreprise SOLRYS, basée à ROULANS (25640) a été missionnée par TDF (Télédiffusion de France) pour la recherche de zone d'implantation d'une antenne relais de téléphonie mobile afin de résorber ces zones à faible densité de couverture.

L'implantation du pylône de télécommunication se fera en forêt communale, sur les parcelles cadastrées B 0010 et B 0011 lieudit BOIS SUR LE GEY, relevant du régime forestier (parcelle 28 de CHARBONNIERES LES SAPINS) et gérées par l'ONF.

L'ONF propose d'assister la commune pour la passation et la rédaction du contrat d'occupation du domaine forestier.

À cet effet, l'ONF met à la disposition de la commune ses compétences pour :

- définir les termes du contrat d'implantation du pylône et rédiger une proposition de contrat dans l'intérêt de la commune propriétaire, et en compatibilité avec l'aménagement forestier.
- en cours de chantier, de veiller à une réalisation respectueuse de la réglementation en vigueur et du milieu naturel.

Cette prestation de l'ONF est portée aux frais du pétitionnaire.

Le Maire rappelle par ailleurs, que la convention définitive devra faire l'objet d'une nouvelle délibération par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Confie à l'ONF l'établissement de la convention avec l'opérateur Solrys pour l'implantation d'un pylône de télécommunication en forêt relevant du régime forestier.

**Délibération 2022\_09\_02**

## **VI - Mission assistance à maîtrise d'ouvrage pour sécurisation entrée de Charbonnières les Sapins**

La Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs propose à la commune une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage **pour la mission de sécurisation de l'entrée du village de Charbonnières les Sapins** qui comportera les prestations suivantes :

- Rédaction d'une notice de présentation pour l'obtention de subventions
- Rédaction de la demande de permission de voirie auprès du département
- Direction de l'exécution des contrats de travaux : suivi de chantier, métrés et suivi financier

Les frais de fonctionnement s'élèvent à 600 €, sur la base de 3 demi-journées d'intervention.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition des services communautaires.

**Délibération 2022\_09\_03**

## **VII – Dossiers de demande de subvention : sécurisation rue des Granges, sécurisation Charbonnières les Sapins**

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire :

- s'engage à réaliser et à financer des travaux de **sécurisation de l'entrée du village de Charbonnières les Sapins**, dont le montant s'élève à 5 143.20 € HT,
- se prononce sur le plan de financement prévisionnel suivant :
  - o subventions : Département 1 286.00 € (25 %)
  - o fonds libres : 3 857.20 €
- sollicite en conséquence le soutien financier du Département,
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision de subvention,
- s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

**Délibération 2022\_09\_05**

## **VIII – Participation FSL et/ou FAAD**

Le Conseil Général propose à la commune de participer au Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) en finançant :

- le FSL : il permet à des ménages modestes d'accéder ou de se maintenir dans leur logement Contribution : 0,61 € / Habitant soit 972.95 € (1 595 habitants).

- le FAAD : il a pour objectif de soutenir les accédants à la propriété en difficulté dans la poursuite de leur projet immobilier, par un accompagnement social et, le cas échéant, une aide financière.  
Contribution : 0,30 € / Habitant soit 478.50 €.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de participer au FSL,
- de ne pas participer au FAAD.

**Délibération 2022\_09\_06**

## **IX – Remboursement frais suite à incendie entreprise**

Avancement de frais pour restauration des pompiers lors de l'incendie de l'entreprise Charm'Ossature le 19 juillet à hauteur de 442.00 € par Marc FAIVRE.

Au vu des circonstances exceptionnelles, le Conseil municipal autorise le maire à procéder au remboursement des frais envers Monsieur Marc FAIVRE.

**Délibération 2022\_09\_07**

## **X – Convention de mise à disposition du service Declaloc' pour locations meublés de tourisme (taxe de séjour)**

La Communauté de Communes met gratuitement à disposition de la commune d'Etalans (par l'intermédiaire de Doubs Tourisme) « Declaloc », un outil mutualisé de téléservice de déclaration préalable des locations de courte durée. La plateforme permet de faciliter les déclarations des meublés de tourisme et chambres d'hôtes sur l'ensemble du département.

Pour information, la taxe de séjour est collectée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 par les hébergeurs du territoire puis reversée à la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs pour financer des projets touristiques.

Dans un souci de simplification des démarches administratives, tant pour la commune que pour l'hébergeur, le Conseil municipal accepte à l'unanimité d'adhérer à la convention « Declaloc ».

**Délibération 2022\_09\_08**

## **XI – Reversement Taxe d'Aménagement à la Communauté de Communes**

La loi de finances 2022 du code de l'urbanisme impose aux communes à reverser une partie du produit de la taxe d'aménagement à leur Communauté de Communes si celle-ci dispose de la compétence en matière de PLUI.

Compte-tenu du pacte fiscal construit en 2017 se traduisant par des reversements Communes/Communauté de Communes et inversement, il peut être considéré que ces flux incluent déjà par anticipation les règles fixées par la loi de finances.

Le Conseil municipal décide donc à l'unanimité de ne pas reverser une partie de la taxe d'aménagement perçue par la commune à la Communauté de Communes.

**Délibération 2022\_09\_09**

## **XII – Comptabilité : passage à la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023**

En application de la loi NOTRe, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57.

Les communes et EPCI, les Départements et les Régions sont soumis à des instructions budgétaires et comptables différentes. Afin d'harmoniser les nomenclatures, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Vu l'avis favorable du comptable pour la passage à la M57 sur la commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour les budgets principal et bois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- d'autoriser le maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération

**Délibération 2022\_09\_10**

### **XIII – Vente matériaux à Gérard PIQUARD (60 m<sup>2</sup> à 9 €)**

- Vente de tôles : 60 m<sup>2</sup> à 9 € le m<sup>2</sup> soit 540 €.

Le Conseil municipal autorise le maire à émettre le titre de recettes.

**Délibération 2022\_09\_11**

### **XIV – Avenant convention mise à disposition personnel par l'ESAT**

Monsieur Alexandre MAIRE est mis à disposition par l'ESAT 4 jours par semaine, 8 heures par jour pour l'entretien des espaces verts, soit 32.00 heures, jusqu'au 30 septembre 2022. A l'issue de cette période, le temps de travail devait repasser à 28 heures par semaine.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer un avenant pour que la période d'emploi passe à 30 heures par semaine à compter du 19 septembre 2022 jusqu'au 17 mars 2023, en raison de la mise en place des horaires d'hiver pour l'ensemble de l'équipe technique.

Monsieur MAIRE effectuera ses missions les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 soit 4 jours de 7h30.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant à la convention.

**Délibération 2022\_09\_12**

### **XV - Motion d'appui à la formation des secrétaires de mairie**

Le conseil municipal, sur le rapport du Maire,

**VU**

- Le code général de la fonction publique ;
- Le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion ;
- La délibération du 6 juillet 2022 du Conseil d'Administration du CDG25 soutenant la motion adoptée par le Conseil d'Administration du CDG70 en date du 31 mai 2022 ;

**CONSIDERANT QUE :**

- le/la secrétaire de mairie joue un rôle central dans le maintien d'une continuité de service public dans les territoires ruraux,
- il existe des tensions dans le recrutement des secrétaires de mairie au niveau national et au niveau local,
- les différents dispositifs de qualifications mis en place sur les fonctions de secrétaire de mairie et de gestionnaires administratifs ont un réel intérêt à perdurer, notamment le dispositif du Diplôme Universitaire Gestionnaire Administratif Secrétaire de Mairie (DU GASM) en partenariat avec l'Université de Franche-Comté (UFR des Sciences Juridiques, Economique, Politique et Gestion)
- la question du financement et notamment le maintien du dispositif est conditionnée à l'attribution exclusive de l'Allocation Individuelle de Formation (A.I.F),
- malgré les enjeux relevés et la nécessaire adaptation des politiques publiques de l'emploi aux spécificités des collectivités territoriales rurales, la Région Bourgogne-Franche Comté n'a pas répondu favorablement à la demande de soutien financier et que la session 2022 n'a pas pu s'ouvrir pour cette raison, alors que des diplômes similaires se sont ouverts sur le territoire national, forts d'un partenariat avec les Régions,
- le Conseil d'administration du CDG25 a décidé de soutenir la motion du CDG70 destinée à interpeller le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour obtenir des engagements fermes et définitifs visant à sécuriser le DU GASM,
- il est nécessaire d'approuver cette motion afin d'en assurer le plus large soutien,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal affirme à l'unanimité son soutien à la formation des secrétaires de mairie DU « GASM ».

**Délibération 2022\_09\_13**

## **XVI – Mandat spécial pour participation au congrès des Maires**

Une délégation d'élus se rendra à Paris pour participer au Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France qui se tiendra les 22, 23, 24 novembre 2022, au parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris.

Cet événement est l'occasion de participer à des débats, de dialoguer et d'interpeler les pouvoirs publics sur les enjeux majeurs de la commune. Ce rendez-vous annuel permet également d'échanger avec les élus de régions différentes, de s'informer sur les perspectives, les innovations et les pratiques liées à la gestion communale

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte l'octroi d'un mandat spécial au profit de Monsieur le Maire afin de lui permettre de participer au 103<sup>ème</sup> congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France du 22 au 24 novembre 2022.

**Délibération 2022\_09\_14**

## **XVII – Location salle de Conseil municipal**

Le réseau sport santé propose des activités physiques et sportives adaptées aux capacités, aux besoins, au bien-être des patients.

Le réseau souhaite bénéficier d'une salle mise à disposition par la mairie. La salle de Conseil leur semble adaptée et serait occupée tous les lundis de la période scolaire de 14h30 à 15h30.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte de louer la salle de Conseil municipal au réseau sport santé pour un loyer de 40 € mensuels.

Une convention d'occupation de la salle sera rédigée.

**Délibération 2022\_09\_15**

## **XVIII – Vente de matériel**

- Vente de l'ancienne passerelle de la station d'épuration pour un montant de : 350 €.

Le Conseil municipal autorise le maire à émettre le titre de recettes.

**Délibération 2022\_09\_16**

## **XIX – Questions et informations diverses**

➤ Convention d'occupation précaire entre l'Etablissement Public Foncier (EPF) et le collectif maison Grand : une redevance de 250 € sera payée mensuellement par le collectif au profit de l'EPF.

➤ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'exercice 2021 :

Présentation du rapport par Michel LENGLET :

- Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue a été fondé en 1951
- Il est composé de 72 communes
- 57 722 habitants ont été desservis en 2021
- Contrat d'affermage avec Gaz et Eaux (2015-2027)
- 100% des analyses bactériologiques et physico-chimiques se sont montrées conformes aux limites de qualité d'eau
- Ressources en eau issues de Lods, Montgesoye, Cléron et Laviron
- Sur 5.2 millions de m<sup>3</sup> d'eau mis en distribution, seuls 3.8 ont été facturés, ce qui représente une perte de 3.20 m<sup>3</sup>/jour/km (3.72 en 2020)
- Prix de l'eau en m<sup>3</sup> (pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>/an) : 2.76 € au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

➤ Travaux rue de la Préhistoire : la remise des offres aura lieu le 15 septembre.

- Etude de faisabilité pour réhabilitation du Presbytère : la réunion de démarrage aura lieu le lundi 19 septembre.
- La commune recherche un agent administratif pour une durée hebdomadaire de 14h00 du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2023.
- Relevé des tombes en cours : le lundi 26 septembre à 10h00 aura lieu le constat de l'état d'abandon de plusieurs tombes dont la liste est affichée en mairie et au cimetière.
- Vendredi 16 septembre à 20h00 : Echange avec la population et les associations autour du verre de l'amitié au hangar communal, rue de la Gare.  
Monsieur le Maire et l'équipe municipale vous invitent à venir nombreux.
- Dimanche 2 octobre aura lieu le festival des solutions écologiques à l'espace socio-culturel : ateliers découverte et de partage, marché festif et repas, animations musicales.
- Prochaine réunion de Conseil : le jeudi 13 octobre 2022

Le Maire  
Paul RUCHET

Le secrétaire de séance  
Jean-Marie FLEURY

<b>Liste des délibérations</b>
<p>2022_09_01 : Accord de principe achat terrain FLEURY</p> <p>2022_09_02 : Implantation d'un pylône de télécommunication en forêt communale d'ETALANS</p> <p>2022_09_03 : Mission assistance à maîtrise d'ouvrage pour sécurisation entrée de Charbonnières les Sapins</p> <p>2022_09_05 : Dossier de demande de subvention : sécurisation Charbonnières les Sapins</p> <p>2022_09_06 : Participation FSL et/ou FAAD</p> <p>2022_09_07 : Remboursement frais suite à incendie entreprise</p> <p>2022_09_08 : Convention de mise à disposition du service Declaloc' pour locations meublés de tourisme (taxe de séjour)</p> <p>2022_09_09 : Reversement Taxe d'Aménagement à la Communauté de Communes</p> <p>2022_09_10 : Comptabilité : passage à la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023</p> <p>2022_09_11 : Vente matériaux à Gérard PIQUARD (60 m<sup>2</sup> à 9 €)</p> <p>2022_09_12 : Avenant convention mise à disposition personnel par l'ESAT</p> <p>2022_09_13 : Motion d'appui à la formation des secrétaires de mairie</p> <p>2022_09_14 : Mandat spécial pour participation au congrès des Maires</p> <p>2022_09_15 : Location salle de Conseil municipal</p> <p>2022_09_16 : Vente passerelle station d'épuration</p>